

Projet du quatrième parc éolien en mer en Normandie :

Eolarge, une association destinée à préserver le patrimoine du Val de Saire et de l'Est Cotentin

Les origines

Créée le 5 décembre 2020, l'association EOLARGE.vds est née des suites du débat public mené à l'occasion de la création d'un 4^e parc éolien en mer en Normandie. Les échanges entre élus, citoyens et membres de la commission ont en effet conduit les acteurs du territoire à créer une association destinée à prolonger les interactions issues du débat dans un double esprit de contribution au projet et de prise en compte des atouts du Val de Saire et de l'Est Cotentin.

La finalité

Sans opposition au projet d'implantation du champ éolien, l'association se fixe pour objectif de poursuivre les relations avec les différentes parties prenantes aux fins de préserver :

- la richesse du patrimoine - naturel, visuel et bâti – de son territoire de la pointe de Barfleur et du phare de Gatteville jusqu'aux plages du débarquement en passant par les célèbres tours Vauban
- l'économie touristique qui lui est associée
- les intérêts de la pêche qui sont un secteur économique à part entière du territoire.

Les acteurs

Une centaine de membres sont réunis autour de ces objectifs.

Composé de quatorze personnes, le conseil d'administration associe :

- cinq maires de communes voisines du littoral et des conseillers municipaux
- des personnes dotées de compétences dans les domaines de l'énergie, du droit, de la mer et de la pêche, du management et de la communication.

Les points de vigilance

Les distances

Minimiser l'impact pour la pêche et suivre la tendance européenne des implantations des nouveaux parcs « au loin, au large », soit 40 ou 50km des côtes, hypothèse compatible avec la zone retenue par le décret du 4 décembre 2020.

Le raccordement

L'option du courant continu étant officialisée, préconiser un atterrissage et un raccordement au poste de Manuel, le plus respectueux possible du territoire et des communes concernées.

Les ports de service et de maintenance, la formation

Privilégier le recours à un port de grande capacité d'accueil tel que Cherbourg pour accueillir le trafic et la logistique liés tant aux périodes de construction que de maintenance. Développer parallèlement les filières de formation qui ne manqueront pas d'être nécessaires pour accompagner l'activité liée à l'implantation et à la gestion du/des parc(s).